

Communiqué

La firme GDG Environnement effectuera le programme de contrôle des insectes piqueurs à l'aide d'un larvicide biologique dans notre municipalité

Une ligne Info-moustique est mise en place pour répondre aux questions des citoyens

Depuis quelques jours déjà, une équipe a débuté la surveillance des gîtes où se développent les larves de moustiques (Culicidae) et/ou mouches noires (Simulidae) dans les municipalités participantes. À la suite des observations, et en fonction des conditions météorologiques, l'équipe détermine la date précise à laquelle les traitements de larvicides biologiques doivent être effectués. Seuls les milieux où il y a présence de larves font l'objet de traitements. Le larvicide utilisé cible la génération de larves présente dans l'eau mais, puisque le produit biologique se dégrade rapidement, des traitements subséquents peuvent être appliqués pour les nouvelles générations au cours de la saison.

Le programme de contrôle permet de diminuer significativement la nuisance causée par les insectes piqueurs sans affecter nos écosystèmes, dont la flore, la faune, et ni même les autres espèces d'insectes qui cohabitent. Cela nous permet de vivre à proximité de milieux humides riches, sans en subir les inconforts ou devoir se vaporiser constamment d'insectifuge chimique. Notre municipalité a fait le choix *SANTÉ* d'offrir à ses citoyens de bouger et de profiter pleinement des espaces verts et activités extérieures.

Mentionnons que tous les programmes de contrôle à l'aide de larvicides biologiques sont strictement règlementés. En effet, les opérations projetées font l'objet du plus haut niveau d'encadrement réglementaire au Québec, soit une autorisation ministérielle délivrée pour chacun des programmes. De plus, des avis fauniques tenant compte de la sensibilité des écosystèmes sont également émis par le ministère (MELCCFP).

En cours de saison, si vous avez des questions, nous vous invitons à utiliser la ligne « Info-moustique » au : **1-844-840-8700** ou à écrire à infomoustique@gdg.ca.

Il est à noter que les véhicules et employés arboreront toujours le logo de GDG Environnement.

Afin d'améliorer la qualité du service, voici les recommandations que nous émettons aux citoyens afin d'empêcher la prolifération de moustiques en milieu résidentiel :

- Préparez votre piscine tôt; une piscine non démarrée peut générer des moustiques dès le mois de mai.
- Assurez-vous que vos drains soient en bonne condition et que l'évacuation de l'eau se fasse bien.
- Ne laissez pas de pneus ou d'objets creux contenant de l'eau à l'extérieur ou à proximité des habitations.
- Retournez votre bateau à l'envers, videz les brouettes et les seaux gorgés d'eau, car ceux-ci constituent des milieux producteurs de moustiques.

En complément, le répertoire québécois SAGE Pesticides présente les fiches techniques des larvicides biologiques: <https://www.sagepesticides.qc.ca/Recherche/RechercheMatiere/DisplayMatiere?MatiereActiveID=104>

Un document synthèse sur le Bti comportant une section de références scientifiques est aussi disponible sous ce lien: <https://www.gdg.ca/wp-content/uploads/2023/04/Document-informatif-Bti.pdf>

Davantage d'informations sont également disponibles sur le site de l'entreprise : www.gdg.ca

En cette année de célébrations de nos 40 ans, toute l'équipe de GDG vous souhaite une excellente saison dehors!